

Parcours des Études Interculturelles

Sur le modèle de la section européenne, cette section propose à partir de la 4^{ème} une ouverture internationale et interculturelle, en plus d'un renforcement linguistique en anglais. Il peut être prolongé par la section européenne anglais/ histoire-géographie à partir de la 2^{nde} et en constitue une excellente préparation.

Qu'y enseigne-t-on ?

Ce parcours propose à des élèves **motivés** par l'apprentissage de l'anglais et **ouverts** sur le monde qui les entoure, un enseignement selon les axes suivants :

- l'apprentissage **renforcé** de l'anglais, à raison de 2 heures par semaine en 4^{ème} et en 3^{ème}
- la connaissance approfondie des pays anglophones à travers un enseignement essentiellement lié à l'aspect culturel
- une ouverture sur l'international et la culture du pays d'accueil

Exemples de projets menés :

- participation à MYMUN, simulation de conférence des Nations Unies organisée chaque année par Mont Kiara International School : participation aux débats, élaboration de résolutions et de discours...
- participation à un concours de Slam (poésie parlée) en compétition avec d'autres écoles locales et internationales
- travail sur le pays d'accueil dans le cadre des 60 ans des relations franco-malaisiennes

En travaillant par la pédagogie de projets, les élèves seront amenés à développer leur **autonomie** : leur autonomie communicationnelle, leur capacité à rechercher seuls l'information utile en prenant en compte la diversité des sources et des supports d'information et d'élaborer eux-mêmes un travail demandé.

Cela correspond aux préconisations du **nouveau socle commun**, « pour évaluer l'esprit d'initiative des élèves, il convient de mettre en valeur leur motivation effective pour les tâches scolaires, leur investissement concret dans les activités [...] : activité de recherche et de production, projets disciplinaires et interdisciplinaires ».

Le recrutement pour cette option se fait en fonction :

- 1- des résultats généraux en anglais
- 2- des résultats obtenus à la certification Cambridge à laquelle les élèves peuvent se présenter en fin de 5^{ème}
- 3- du niveau global de l'élève ainsi que de sa capacité à assumer une charge de travail supplémentaire
- 4- de la motivation de l'élève évaluée lors d'un entretien mené en anglais

Nos attentes envers un élève du Parcours des Études Interculturelles

- un travail assidu en classe et à la maison
- une attitude positive en classe
- une motivation et une implication certaines en cours
- un engagement sur l'ensemble des deux années (4^{ème} et 3^{ème})

Section européenne

Qu'est-ce que la section européenne ?

Les sections européennes ont été créées en 1992, elles sont régies par la circulaire n°92-234 du 19 août 1992 parue au B.O. n°33 du 3 septembre 1992. Cette section propose une ouverture internationale, un renforcement linguistique et l'enseignement d'une discipline non linguistique en langue étrangère, au lycée.

Qu'y enseigne-t-on ?

Les sections européennes proposent à des élèves **motivés** par l'apprentissage de l'anglais un enseignement fondé sur les axes suivants :

- l'enseignement d'une matière en langue étrangère au lycée (l'histoire et la géographie, 1h/semaine). On parle alors de discipline non linguistique (DNL)
- un approfondissement linguistique (1h/semaine)
- Renforcement du niveau de compétence linguistique des élèves de lycée par une utilisation pluridisciplinaire de la langue étrangère,
- Faire acquérir aux élèves des connaissances approfondies du ou des pays où est parlée la langue de la section à travers un enseignement essentiellement lié à l'aspect culturel
- Suivre le programme d'histoire partiellement en langue anglaise

L'indication sur le diplôme

La scolarité en section européenne permet aux candidats ayant rempli les conditions requises (10/20 à l'oral de DNL et 12/20 minimum à l'épreuve de langue) d'obtenir la mention européenne, suivie de la désignation de la langue, sur leur diplôme du baccalauréat

Le recrutement pour cette option se fait en fonction :

L'admission des élèves en Section Européenne ne s'opère pas seulement sur la base de leurs aptitudes linguistiques mais également sur la base de leur motivation. En effet, le niveau de compétences en langue vivante étrangère est seulement un des critères d'admission. Il convient également de prendre en compte la motivation de l'élève, son intérêt pour les cultures étrangères, son projet personnel, voire professionnel et sa capacité de travail.

Au Lycée Henri FAUCONNIER, l'accent est particulièrement mis sur :

- les résultats généraux en anglais
- les résultats obtenus à la certification Cambridge présentée en 3ème
- le niveau global de l'élève ainsi que de sa capacité à assumer une charge de travail supplémentaire
- la motivation de l'élève évaluée lors d'un entretien mené en anglais

Nos attentes envers un élève de section européenne

- un travail assidu en classe et à la maison en anglais et en histoire-géographie
- une attitude positive et coopérative en classe
- une motivation et une implication régulières en cours

Les élèves qui suivent les cours de cette section sont encadrés par des enseignants qualifiés – un enseignant d'une discipline non linguistique (DNL) détenteur d'une certification complémentaire en langue étrangère et un enseignant de la langue utilisée.

EPREUVE SECTION EUROPÉENNE AU BACCALAURÉAT

Le contrôle continu compte pour 20% de la note

- L'épreuve orale compte pour 80% de la note
- L'épreuve consiste en 20 minutes de préparation pour :
 - a) 10 minutes de passage devant un jury composé de deux membres (professeur d'histoire géographie section euro et un enseignant d'anglais)
 - b) 10 minutes d'interaction avec le jury

Sujet : le candidat se voit proposer deux documents inconnus, il en choisit un. Quatre thèmes ont été travaillés (liste à remettre par l'enseignant, signée par lui et le proviseur)